



**Commission préparatoire  
de la Cour pénale internationale**

Distr. générale  
1er avril 2002  
Français  
Original: anglais et français

---

New York  
8-19 avril 2002  
1er-12 juillet 2002

**Document d'information présenté par l'Espagne**

**Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne,  
sur l'adoption de la position commune concernant  
la Cour pénale internationale**

**Bruxelles, 29 janvier 2002**

**Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne, des pays d'Europe  
centrale et orientale associés à l'Union européenne, de Chypre et de Malte,  
pays également associés, ainsi que des pays de l'Association européenne  
de libre-échange membres de l'Espace économique européen, sur l'adoption  
de la position commune concernant la Cour pénale internationale**

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre et Malte, pays également associés, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen déclarent qu'ils souscrivent aux objectifs de la position commune 2001/443/PESC définie par le Conseil de l'Union européenne le 11 juin 2001 sur la base de l'article 15 du Traité sur l'Union européenne, concernant la Cour pénale internationale. Ils veilleront à ce que leurs politiques nationales soient conformes à cette position commune.

L'Union européenne prend acte de cet engagement et s'en félicite.

---

